

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 JUILLET 2022

Nombre de conseillers en exercice : huit

Présents : M. CUADRADO, Mme LEROUX, M. LEVEQUE, M. NAUDON et M. TRIJEAUD

Excusés : Mme BESSON, M. LAURENT et MME TRAPATEAU

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Ordre du jour de la séance :

- Aménagement traversée de l'Arbre,
- Questions diverses.

### APPROBATION DES PRECEDENTS PROCES-VERBAUX

Les procès-verbaux des conseils municipaux du 16 mai et 7 juin sont approuvés à l'unanimité.

### 1 – AMENAGEMENT TRAVERSEE DE L'ARBRE

L'Agence B, Maître d'œuvre retenu, a présenté un avant-projet sommaire le 10 juin ; les élus des communes de Rouzède et de Mazerolles étaient présents. Cet avant-projet est composé de 5 tranches : une tranche pour les entrées du village, une tranche pour chaque carrefour, et 2 tranches pour la traversée du cœur du village.

Il a ensuite été présenté aux conseillers municipaux lors d'une réunion de travail.

Les élus de Mazerolles ont retenu :

- La proposition des plateaux ralentisseurs à chaque entrée du village,
- Un marquage au sol pour matérialiser le carrefour entre la RD 13 et la RD 16 (route de l'Arbre et route de Montbron) et la suppression du terre-plein prévu le long de la place de l'Arbre (pour éviter que les camions manquent de place en manœuvrant dans les carrefours),
- L'avancement de la bande stop du carrefour (route de l'Arbre et route de Montbron) sur l'axe de circulation principal pour améliorer la visibilité,
- L'installation d'une borne forain, d'une borne de recharge électrique et d'un point d'eau sur l'aire de co-voiturage,
- L'emplacement des places de parking doit être positionné plus en retrait de la route au fond de la place.

L'Agence B a également envoyé un état chiffré pour ce projet (467 000 € HT environ, frais d'études non inclus). Ce chiffrage a été envoyé à Mme RIVIERES du Département pour qu'elle puisse évaluer le taux de subvention escompté. Les subventions qui pourraient être demandées sont :

- Département : 30 % de 153 000 €,
- Adour Garonne (dés imperméabilisation des sols) : jusqu'à 50 % des travaux de cette phase.

M. CUADRADO rappelle que le projet a été lancé par le conseil municipal seulement et uniquement suite à l'étude réalisée par l'ATD 16. A l'époque, le chiffrage avait même tenu compte de l'évolution à venir des matériaux. En effet, l'acte d'engagement signé prévoyait un budget de 287 000 € HT, frais d'études inclus. Le travail prévu dans l'acte d'engagement n'a pas été respecté selon la demande. L'agence B, maître d'œuvre, qui avait pour consignes de respecter le cahier des charges et son chiffrage, a fait le choix de proposer un projet à presque 500 000€ HT. Le budget proposé est bien trop élevé, il n'est pas possible pour la commune de s'engager sur de tels montants. La commune a d'autres dépenses prévues et également imprévues qu'elle doit gérer.

Un plan de financement prévisionnel et un projet de répartition entre les deux communes sont présentés. Le total de subvention escompté pour les travaux s'élève à environ 50 % du HT.

M. VEILLON, Conseiller aux Décideurs Locaux à la trésorerie, est venu en mairie ce jour pour étudier la faisabilité du projet au vu de l'état financier de la commune :

- la CAF (Capacité d'Autofinancement) nette de la commune est de 52 000 € environ,
- La commune est maître d'ouvrage du projet, elle devra faire l'avance des factures de Mazerolles et de Rouzède.

La charge de l'avance des factures ne pourra être faite sur les fonds propres de la commune, un prêt relais pourra être envisagé dans cette situation. Cela permettrait de faire face aux dépenses en attendant le versement des subventions et du remboursement de la part de Rouzède.

Après en avoir discuté, les membres du conseil :

- décident que la commune n'a pas la capacité financière de faire l'aménagement proposé par l'Agence B avec ce budget. Cela empêcherait la faisabilité des autres investissements prévus sur la commune (réfection de la mairie, voirie communale...),
- demandent à Mr Le Maire de prendre contact avec Mme la Maire de Rouzède pour exposer la décision du conseil.

## **2 – QUESTIONS DIVERSES**

**Demandes de subventions** : Les subventions ont été demandées auprès du département concernant :

- le schéma du bâti : l'étude pour l'aménagement de la traversée de l'Arbre,
- les travaux de réfection du bâtiment de la mairie.

**Point FDAC** : Après avoir reçu le chiffrage des travaux FDAC pour 2022, les travaux à prévoir en priorité sont :

- la voirie du lotissement des Combes,
- Un carrefour du village de Puyponchet,
- Le carrefour au bout de la rue qui longe le cimetière.

Les membres du conseil proposent de privilégier le devis qui a été signé l'année dernière avec l'entreprise Eurovia pour effectuer les travaux en enrobé à chaud.

La commune se désengage donc du programme FDAC pour cette année.

**Panneaux de rue** : Les plaques des noms des rues ont été installées. Il reste encore les plaques à installer sur les murs des propriétaires. Dès que les conventions seront retournées en mairie, celles-ci seront installées par l'employé communal.

**Réseau eaux pluviales** : Lors de gros orages, comme ceux du mois dernier, certaines évacuations d'eaux pluviales se sont avérées insuffisantes :

- Chez Broche : une maison a été inondée. Les accotements et talus ont été nettoyés, les fossés ont été vérifiés. Un bac de rétention des eaux pluviales sera créé par les Pépinières charentaises. Cela aura pour effet de réguler le volume d'eau qui s'écoule dans les fossés.
- Le Bourg : les eaux ont soulevé les grilles d'évacuation : le nettoyage des graviers et des boues a été réalisé par l'ADA et la commune. Deux devis ont été demandés pour vérifier le réseau existant (passage caméra et hydrocurage). Certaines buses sont réduites voire bouchées par de la laitance ou des racines (devant la salle polyvalente).

Les deux entreprises ont proposé l'éventualité d'aménager l'écoulement du trop plein des eaux pluviales par l'Impasse de la Forge afin de les diriger vers la Motte. Un rendez-vous sera pris avec Hydraulique Environnement pour vérifier la faisabilité du projet. D'autres possibilités sont à l'étude.

**Incivilités au Mas** : Des clous, vis et bouts de verre ont été trouvés dans le chemin rural qui va du Mas vers le village de Brie.

**Rideau Salle Maurice Faury** : Le nuancier est présenté aux membres du conseil. Le gris acier est choisi à l'unanimité.

**Radar pédagogique installé dans le Bourg** : Les résultats ont été envoyés en mairie et sont consultables au secrétariat. Il en ressort que la vitesse n'est pas excessive, elle se situe en moyenne entre 43 et 46 km/h dans les deux sens de circulation.

**Demande d'installation de panneaux de signalisation au Mas** : Mme AMAT Christine qui possède le gîte de Lou au Mas, demande à la commune s'il est possible d'installer deux panneaux indiquant le gîte sur les panneaux existants dans le Mas. Un devis sera demandé à MAVASA pour connaître les tarifs. Le choix sera laissé à Mme AMAT. M. CUADRADO se chargera de lui faire remonter l'information.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.  
Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 septembre.



